



Envoyé en préfecture le 02/07/2025  
Reçu en préfecture le 02/07/2025  
Publié le 03/07/2025  
ID : 081-258100544-20250623-2025\_013-DE



Convocation	13/06/25	Membres en exercice	13	Présents	10
Publié le		Votants	10	Procurations	00

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU SYNDICAT MIXTE DE L'AÉROPORT RÉGIONAL DE CASTRES-MAZAMET  
SÉANCE DU 23 JUIN 2025 À 16h00  
Président de séance : Pascal BUGIS**

**N° 2025/013**

**Liaison aérienne Castres-Mazamet / Paris-Orly - Lancement de la consultation**

**Étaient présents :**

**RÉGION OCCITANIE :** Vincent GAREL

**DÉPARTEMENT DU TARN :** Didier HOULÈS, Florence ESTRABAUD

**COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE CASTRES-MAZAMET :** Pascal BUGIS, Christel AIZES, Olivier FABRE

**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES THORÉ MONTAGNE NOIRE :** Daniel PEIGNÉ

**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES SOR ET AGOUT :** Alain VEUILLET

**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU LAUTRÉCOIS - PAYS D'AGOUT :** Thierry BARDOU

**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU HAUT-LANGUEDOC :** André CABROL

**Étaient absents, excusés:**

**RÉGION OCCITANIE :** Christine BERNOT, Jean-Luc GIBELIN

**DÉPARTEMENT DU TARN :** Christophe TESTAS

**Secrétaire de séance:**

Vincent GAREL

## **Délibération n° 2025/013**

### **Liaison aérienne Castres-Mazamet / Paris-Orly - Lancement de la consultation**

Vu la convention de délégation de service public pour l'exploitation de la liaison aérienne entre l'aéroport de CASTRES-MAZAMET et l'aéroport de PARIS-ORLY conclue entre l'ÉTAT, le SYNDICAT MIXTE DE L'AÉROPORT RÉGIONAL DE CASTRES-MAZAMET et la compagnie CHALAIR AVIATION pour les vols réalisés entre le 1<sup>er</sup> juin 2023 et le 31 mai 2026,

Considérant la nécessité d'assurer le maintien de ce service aérien à compter du 1<sup>er</sup> juin 2026,

Le président propose de lancer la procédure d'appel d'offres et précise que début 2026, à l'issue de ladite procédure de mise en concurrence et après avis de la commission d'appel d'offres, le comité syndical devra délibérer sur la poursuite de l'exploitation de la liaison Castres-Mazamet / Paris-Orly et sur son plan de financement.

Il est proposé au Comité syndical :

- d'approuver le lancement de la consultation pour la délégation de l'exploitation de la ligne aérienne Castres-Mazamet / Paris-Orly,
- de décider la dévolution de l'exploitation de la ligne aérienne par voie d'appel d'offres,
- de solliciter auprès de l'Etat, en application de l'article L. 6412-4 du code des transports, la délégation, au syndicat mixte de l'aéroport régional de Castres-Mazamet, de l'organisation des services aériens entre Castres-Mazamet et Paris-Orly,
- de mandater la Chambre de Commerce et d'Industrie du Tarn, délégataire en vertu de la convention de délégation de service public pour l'aménagement, l'entretien, la gestion et l'exploitation de l'aéroport de Castres-Mazamet, pour suivre la procédure en lien avec le Syndicat mixte,
- d'autoriser le Président, ou son représentant, à signer la convention de délégation de service public pour l'exploitation de la liaison aérienne correspondante.

Le Comité syndical,

Après en avoir délibéré à l'unanimité :

- approuve le lancement de la consultation pour la délégation de l'exploitation de la ligne aérienne Castres-Mazamet / Paris-Orly,
- décide la dévolution de l'exploitation de la ligne aérienne par voie d'appel d'offres,
- sollicite auprès de l'Etat, en application de l'article L. 6412-4 du code des transports, la délégation, au syndicat mixte de l'aéroport régional de Castres-Mazamet, de l'organisation des services aériens entre Castres-Mazamet et Paris-Orly,
- mandate la Chambre de Commerce et d'Industrie du Tarn, délégataire en vertu de la convention de délégation de service public pour l'aménagement, l'entretien, la gestion et l'exploitation de l'aéroport de Castres-Mazamet, pour suivre la procédure en lien avec le Syndicat mixte,
- autorise le Président, ou son représentant, à signer la convention de délégation de service public pour l'exploitation de la liaison aérienne correspondante.

Fait et délibéré à Castres, le 23 juin 2025

Pour extrait conforme,

Le Président,

**S.M.A.R.C.M.**  
SYNDICAT MIXTE DE  
L'AÉROPORT RÉGIONAL DE  
CASTRES-MAZMET

Pascal BUGIS